

Grégoire) si je pouvais lui poser une question. Celui qui occupait alors le fauteuil ne m'a pas accordé la parole. Après qu'on m'eut refusé ce droit, cinq députés se sont levés pour poser la question de privilège ou invoquer le Règlement. Tous ont obtenu la parole. La présidence m'a privé de mon droit sans aucune explication. J'ai le droit de poser une question au député de Lapointe, s'il me le permet. Sur ce point, on n'a pas reconnu mon droit de député à la Chambre. J'espère pouvoir maintenant poser ma question, si le député de Lapointe me le permet et si la présidence m'en reconnaît le droit.

M. l'Orateur suppléant: La présidence en reconnaîtra volontiers le droit au représentant, si le député de Lapointe consent à accepter la question.

[Français]

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, comme il ne me reste pas tellement de temps, je demanderai à l'honorable député de Sainte-Marie (M. Valade) d'attendre à la fin de mes remarques. A ce moment-là, il me fera plaisir de répondre à ses questions.

[Traduction]

M. Valade: Je regrette d'interrompre le député, mais en exposant ma question de privilège, j'ai oublié de mentionner que la Chambre ne s'est ajournée qu'à six heures et sept. Je me suis levé à six heures moins une minute, mais on m'a refusé le droit de poser une question.

[Français]

M. Grégoire: A la fin de mes remarques, je serai heureux de répondre aux questions de l'honorable député de Sainte-Marie. Monsieur l'Orateur, au cours d'un témoignage, le commissaire en chef de la Gendarmerie royale du Canada a fait certaines déclarations qui ont l'heur de susciter l'ire et la colère de certains députés de l'opposition. Cet après-midi le très honorable premier ministre (M. Pearson) a apporté une rectification. Si nous l'acceptons, eh bien, à ce moment-là, nous votons contre l'amendement; par ailleurs, ce serait déclarer que le premier ministre a menti en faisant sa déclaration si nous votions en faveur de l'amendement.

Monsieur l'Orateur, c'est là une mauvaise situation, car non seulement soulève-t-on des scandales, mais on en est même rendu à douter de la parole du premier ministre. Évidemment, nous n'avons pas encore tous les détails de cette affaire. Il y a eu des

témoins lors de la conversation entre le premier ministre et le commissaire en chef de la Gendarmerie royale. Il y avait l'actuel président du Conseil privé (M. Favreau); il y avait M. Robertson, secrétaire du Conseil privé.

• (8.10 p.m.)

Évidemment, si nous avions la possibilité, avant le vote, d'interroger ces témoins, nous serions plus au courant de ce qui a pu se produire durant cette conversation. Mais le vote a bientôt lieu et nous ne pourrions pas interroger les autres témoins. Nous devons donc voter sur l'amendement sans avoir entendu ces témoins.

Monsieur l'Orateur, pour l'instant, je n'hésite aucunement à le dire, même si le premier ministre est libéral, ce qui est peut-être un défaut, mais d'un autre côté je le crois sur parole. Je pense que c'est un honnête homme et je n'hésite pas à croire ce qu'il nous dit. Tout comme d'ailleurs—et je peux le dire au chef de l'opposition—je n'ai pas non plus douté de sa parole. Je l'ai toujours respecté au point que lorsqu'il s'est levé en cette enceinte pour faire une déclaration aussi forte que celle que le premier ministre a faite cet après-midi, je l'ai cru sur parole comme dans le cas du premier ministre. Tout s'appuie, comme je le disais cet après-midi, sur des accusations portées de part et d'autre. Mais lorsqu'on considère qui porte les accusations, cela diminue la valeur de l'argument apporté par celui qui a présenté l'amendement hier.

Depuis deux ou trois ans, à la Chambre des communes, on affecte de discuter pour salir des réputations. Ce que l'opposition reproche aujourd'hui au gouvernement, elle le fait depuis trois ans. On a vu, par exemple, la réputation du député de Matapédia-Matane (M. Tremblay) être ternie sans même lui donner la chance de se justifier et sans exiger de ceux qui l'avaient accusé de se rétracter.

Ceux qui doutent de la parole des autres sont les premiers à ne pas vouloir qu'on éclaire les accusations portées contre eux.

Je me souviens entre autres—et le député de Yukon (M. Nielsen) doit s'en rappeler—que lui-même a déjà été accusé, en cette enceinte, d'avoir fait des déclarations contraires à la vérité, et ce sous serment. Le député de Yukon a déjà été accusé de cela, et il n'a pas voulu que la vérité se fasse à ce sujet; il n'a pas voulu que ceux qui portaient ces accusations soient en mesure de les prouver. Des accusations avaient été portées contre lui, selon lesquelles il avait fait, sous serment, des déclarations contraires à la vérité. Cependant,